

**Sarkozy
contre
les
sans-papiers**

p. 2

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1796 - 3 janvier 2003 - prix : 1 €

**NON
À LA
GUERRE
CONTRE
L'IRAK !**

p. 3

**Les
hôpitaux
malades
des
restrictions
budgétaires**

p. 11

**La Poste
Vers la fin
du service
public ?**

p. 8 et 9



Côte-d'Ivoire :

LA FRANCE DÉFEND

LES INTÉRÊTS DE SES TRUSTS

p. 6

Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Buffalo Grill : beef connexion
- p 5 ■ Handicapés : le baratin de Chirac
- p 10 ■ Les pays pauvres interdits de médicaments
- p 12 ■ Clonage : perspectives prometteuses

Tribune

- p 4 ■ Patronat et gouvernement nous promettent une sale année. Préparons leur la riposte !

Dans les entreprises

- p 5 ■ EDF-GDF : répondre non à la consultation
- p 8-9 ■ La Poste : vers la fin du service public ?
 - Chèques Postaux - Bordeaux : amiante
 - Nantes-Beaulieu : grève au bureau de poste
- p 10 ■ Aventis : le conseil régional d'Ile-de-France l'aide à licencier
 - Traitement des ordures : un pactole
- p 11 ■ Maternités : situation alarmante
 - Gratuit, l'hôpital ?

Dans le monde

- p 6-7 ■ Côte-d'Ivoire : la France défend ses trusts
 - Venezuela : la "grève" contre Chavez
 - Brésil : Lula récompense ses alliés

Sans-papiers

NOUVELLE CIRCULAIRE ET POUDRE AUX YEUX

Le ministre de l'Intérieur a fait parvenir aux préfets jeudi 19 décembre une nouvelle circulaire concernant les conditions de régularisation des sans-papiers. Cette circulaire est attendue par les sans-papiers depuis l'occupation de la basilique de Saint-Denis. A l'issue de celle-ci, Sarkozy, admettant en paroles que les préfetures faisaient souvent preuve d'arbitraire, avait promis d'assouplir les procédures de régularisation et d'harmoniser le traitement entre les différentes préfetures.

Les 14 pages de la circulaire ont déçu les sans-papiers qui se demandaient même si un autre texte - vrai, celui-là - n'allait pas suivre.

Sur le fond, la circulaire n'apporte aucune modification à la loi, il faut toujours faire la preuve d'une présence de dix ans en France ou y avoir de la famille pour obtenir un titre de séjour. Ce texte ne fait que préciser le type de preuves qu'un sans-papier doit apporter pour justifier de la durée de son séjour. Et on ne peut pas dire que la souplesse l'emporte puisque ne sont considérés

comme preuves que les documents officiels émanant d'une administration (préfeture, école, service social).

Lorsqu'on connaît la situation d'une personne qui passe son temps à essayer de se cacher, on comprend que, souvent, ce type de preuves est impossible à obtenir. Seule la scolarisation d'un enfant ne présente pas de risque pour un sans-papiers. Encore faut-il avoir des enfants. Ces dernières années, ce sont surtout les célibataires qui se sont vu refuser des papiers, malgré parfois 12 ans de présence en France.

Les quelques modifications apportées par la circulaire concernent les sans-papiers qui ont été déboutés de leur première demande ou qui ont dépassé le délai légal pour renouveler leur titre de séjour. Très généreusement, le texte permet qu'ils puissent réitérer leur demande. Mais cet assouplissement entérine en fait une jurisprudence : des décisions préfectorales ont en effet été à plusieurs reprises condamnées par les tribunaux. Par exemple, lorsqu'un sans-papiers se voyait refuser un titre de séjour parce

qu'il n'avait prétendument pas fait à temps les démarches nécessaires, alors que le retard était causé par l'administration elle-même qui n'avait pas accordé le rendez-vous à temps.

Les préfetures sont en effet débordées par les demandes de régularisation, et le principal problème dans les services concernés est le manque de personnel. Mais Sarkozy se contente de demander de recevoir les demandeurs dans de meilleures conditions, en conseillant par ailleurs aux préfets de rénover leur hall d'accueil ! Comme quoi ce texte n'est pas fait pour résoudre les problèmes de fond.

Près de l'église Saint-Bernard (Paris 18^e) Les sans-papiers occupent

Lassés par l'attitude dilatoire du gouvernement, les sans-papiers ont décidé de terminer l'année 2002 en occupant un lieu symbolique, l'église Saint-Bernard dont la première occupation, il y a six ans, avait fait connaître leur mouvement. Mais l'église était fermée et les sans-papiers ont dû se replier sur la salle Saint-Bruno qui se trouve juste à côté. Le responsable de la salle a refusé de faire appel à la police qui du coup a encerclé les lieux pour empêcher le mouve-

ment de prendre de l'ampleur, et pour intimider et décourager les participants. Après 7 heures de négociations, les policiers se sont retirés et ont enfin permis le ravitaillement des occupants qui comptaient dans leurs rangs de nombreux enfants. A 22h30, une partie des sans-papiers décidaient de poursuivre l'occupation, pour exiger la régularisation de tous les sans-papiers qui en font la demande.

Ce serait une mesure de simple justice.

Bus gratuits : c'est efficace !

Dans un article de *Lutte Ouvrière* du 13 décembre, pour illustrer l'efficacité et la nécessité sociale de la gratuité des transports, nous disions qu'à Châteauroux les bus devenus gratuits avaient vu leur fréquentation augmenter de 16 %. Nous étions loin du compte. Le service communication de la mairie de Châteauroux nous a fait savoir que depuis que les bus sont gratuits, leur fréquentation a augmenté de 100 %, avec des pointes à 150 %.

Un argument convaincant !

S. M.

Nos candidats dans trois scrutins partiels

Lutte Ouvrière sera présente dans plusieurs élections partielles qui auront lieu début 2003.

À Paris, Annick Marty, professeur en lycée professionnel, et Michelle Guiot, enseignante, seront candidates à l'élection législative dans la dix-septième circonscription.

Dans le Val-d'Oise, notre camarade Patrice Crunil, ouvrier à l'usine Snecma de Gennevilliers, et Dominique Mariette, enseignant, se présenteront à l'élection législative dans la circonscription d'Argenteuil-Bezons.

Enfin une liste Lutte Ouvrière sera conduite par Jean-Paul Burot, ouvrier du bâtiment, et Monique Dabat, cheminote, à l'élection municipale de Noisy-le-Sec, dans le département de Seine-Saint-Denis.

À Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis)

Pour faire entendre la protestation du monde du travail

Réunion publique de la liste Lutte Ouvrière, soutenue par Arlette Laguiller

Jeudi 9 janvier à 19 heures
Salle Charlie-Chaplin - rue Moissan

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron
6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 64

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste : <http://www.union-communiste.org>
E-mail : contact@union-communiste.org

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

NON À LA GUERRE CONTRE L'IRAK !

■ L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la menace permanente, et malheureusement toujours présente, chaque jour plus inquiétante, d'une intervention contre l'Irak.

Depuis un an, après avoir bombardé l'Afghanistan c'est-à-dire plus précisément sa population, ajoutant destructions et désolation dans un pays qui n'avait vraiment pas besoin de cela pour connaître la misère, l'administration américaine s'est fabriqué une autre cible. Méthodiquement, sans s'embarrasser de la vraisemblance et de la crédibilité de ses affirmations. Et si elle façonne de la sorte la réalité c'est pour mieux façonner l'opinion américaine tout d'abord, mais aussi l'opinion internationale avant de décider une nouvelle agression contre l'Irak.

Nul ne peut savoir quand Bush et son équipe choisiront de déclencher cette intervention, et encore moins en mesurer les conséquences. Mais chaque jour les préparatifs se font plus précis. Des troupes US, toujours plus nombreuses, se déploient dans la région. Ces jours derniers on annonçait que 60 000 hommes avaient débarqué dans les pays frontaliers de l'Irak, s'ajoutant aux troupes qui y stationnaient déjà, 60 000 hommes, 400 avions ; tout un arsenal militaire cerne donc l'Irak. Un tel déploiement guerrier est sans commune mesure avec celui dont Saddam Hussein pourrait disposer.

Saddam Hussein est un dictateur et en a fait la triste démonstration contre son peuple, contre les populations qui vivent sur le sol irakien. Bien avant que politiciens et journalistes le présentent

comme tel. En d'autres temps, parmi ceux-là, certains nous présenteraient ce dictateur comme un ami, ou du moins comme un bon client, fréquentable et intéressant.

Mais ce n'est pas le fait qu'il opprime son propre peuple qui préoccupe Bush et son entourage. Car des dictatures, les États-Unis en ont soutenu d'autres et plus d'une fois, quand ils n'ont pas contribué tout bonnement à les mettre en place. Quant aux politiciens et aux journalistes qui nous présentent la future intervention contre l'Irak comme un épisode douloureux mais nécessaire s'inscrivant dans une croisade contre le mal, ils ne peuvent ignorer qu'il ne s'agit pas de cela. Simplement ils mentent, ils nous mentent... comme à chaque fois dans pareille circonstance. Comme mentent Bush et son secrétaire d'État, Colin Powell, lorsqu'ils affirment qu'ils veulent tout faire pour éviter la guerre, alors qu'ils font tout pour en créer les conditions.

Mais dans ce déferlement de bluff, un tout petit grain de vérité, involontaire il est vrai, est apparu, lorsque Colin Powell a déclaré : « *Si les forces d'une coalition devaient atteindre la zone des champs pétrolifères, nous ferons ce qu'il faudra pour les protéger, nous assurer qu'ils seront utilisés au bénéfice des irakiens et non pas détruits ou endommagés par un régime affaibli...* » C'est clair. Et lorsque le même Colin Powell ajoute que « *les champs pétrolifères sont la propriété du peuple irakien* » faut-il comprendre que le dirigeant américain aurait tendance à confondre le peuple irakien avec

Esso et autres groupes pétroliers de son pays ? On a du mal à distinguer dans ces propos ce qui relève du cynisme ou de l'inconscience, mais ils sont néanmoins significatifs, et plus proches de la réalité que les rodomontades sur la croisade contre le mal. L'impérialisme américain et ses alliés, cette coalition qu'évoque Colin Powell et dont la France, l'Allemagne feront à coup sûr partie, en dépit des fausses réticences exprimées par Chirac, Raffarin ou Schröder, s'appêtent à bombarder les populations d'Irak, à y semer la mort, les destructions. Mais ils ont prévu de protéger « les installations pétrolières ». On ne peut faire mieux pour définir leur civilisation, cette civilisation dont ils se présentent comme les preux chevaliers, celle des trusts pétroliers, celle des industriels et des banquiers.

On ne peut mieux démontrer que cette guerre n'est pas notre guerre. Car non seulement elle ne contribuera pas à libérer la population d'Irak du joug qu'elle subit, mais elle vise à lui imposer un autre joug, tout aussi lourd à supporter. De plus, les conséquences d'une telle guerre pèseront aussi sur les autres peuples. Y compris sur le peuple américain, y compris sur la population, ici, en France. A la fois par des restrictions dans les libertés que les gouvernements risquent de nous imposer, en invoquant la priorité à la guerre, mais aussi en nous la faisant payer.

Car toutes les guerres sont payées par les peuples, et profitent aux industriels.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Patronat et gouvernement nous promettent une sale année PRÉPARONS-LEUR LA RIPOSTE !

Le chômage a encore augmenté le mois dernier : 13 000 chômeurs en plus. Sur un an, la hausse est de 4,7 %. Et le patronat et son gouvernement, qui répètent qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la situation s'améliore l'an prochain, prennent des dispositions. Pour aggraver encore la situation des chômeurs.

Contre les chômeurs...

La nouvelle convention UNEDIC, qui a été signée le 20 décembre par le patronat et les syndicats CFDT, CFTC et CGC, est en effet une offensive tout azimut. Toutes les catégories de chômeurs sont visées, de toutes les façons possibles : diminution de la durée d'indemnisation, allongement de la durée de travail permettant d'ouvrir ses droits, baisse des allocations... Pour les licenciés de moins de 50 ans, la durée de l'indemnisation, aujourd'hui 30 mois, passera à 23 mois. La situation est peut-être pire pour ceux qui se retrouvent sur le carreau après 50 ans, c'est-à-dire ceux pour qui il sera le plus dur de retrouver un emploi : la durée d'indemnisation des 50-55 ans passera de 45 mois à 36, voire 23 mois. Quant aux plus de 55 ans, ils pouvaient jusqu'à présent être indemnisés pendant les cinq ans leur permettant d'atteindre l'âge de la retraite (s'ils avaient suffisamment cotisé) ; à partir du 1^{er} janvier prochain, seuls les plus de 57 ans auront droit à ce régime.

Il y en a aussi contre les plus jeunes, notamment les précaires. Auparavant, ils avaient droit aux ASSÉDIC s'ils avaient cotisé 4 des 18 mois précédents. Désormais, il leur faudra avoir travaillé 6 mois sur les 22 précédents. Au total, c'est plus de 250 000 personnes qui devraient être ainsi rayées des Assedic.

Enfin, une mesure pour les chômeurs toutes catégories : 1,8 % d'allocations supprimées par l'augmentation des prélèvements pour les retraites. Un pourcentage qui représente quelque chose, quand la moitié des chômeurs indemnisés (mais un sur deux ne l'est pas du tout) touchent moins de 770 euros par mois.

Evidemment, le MEDEF justifie cette attaque contre les chômeurs et les précaires au nom du « sauvetage de l'UNEDIC ». Et il nous raconte

que le déficit des comptes atteindrait les 15 milliards d'euros en 2005 si rien n'est fait... Mais ce déficit a été soigneusement préparé au moment de l'instauration du PARE en 2001, qui a diminué le montant des cotisations, à la demande des patrons ! Et il est surtout dû à la précarité et au chômage eux-mêmes. Ces causes-là, la nouvelle convention ne va sûrement pas aider à les combattre. Les syndicats signataires ont certes le culot de reprendre la propagande patronale, pour expliquer que les indemnités trop faciles permettraient aux patrons d'abuser du travail jetable. Comme si le nouveau système allait empêcher les patrons de continuer à licencier ou à jouer avec les charrettes d'intérimaires ! Il vise au contraire, avec ses règles encore plus dures, à rendre les précaires de demain toujours plus exploitables par le patronat.

...et l'ensemble du monde du travail

Cette attaque vise aussi les travailleurs ayant un emploi. Car non seulement la pression accrue contre les chômeurs va se répercuter sur les salaires et les conditions de travail de tous, mais le fameux déficit de l'UNEDIC, ils veulent aussi nous le faire payer : 25 % proviendront de prélèvements supplémentaires sur notre fiche de paye, pour 50 % économisés sur le dos des chômeurs, et seulement 25 % de hausses de cotisations patronales. Les trois quarts de la note sont pour nous : c'est ce qu'ils appellent « un accord équitable » !

En face, patrons et gouvernement sont unis. Ils ont annoncé pour l'année prochaine une offensive méthodique, et pas seulement contre l'assurance chômage : retraites, sécurité sociale, ils se préparent sur tous les fronts. Notre riposte ne doit pas être moins unitaire. La seule chose qui puisse les arrêter, c'est la force collective du monde du travail : nous avons les moyens de leur faire ravalier leurs résolutions. Prenons les nôtres et meilleurs vœux !

*Éditorial des bulletins d'entreprises
l'Étincelle de la minorité
du lundi 30 décembre 2002.*

Convergences Révolutionnaires n° 24 (novembre-décembre 2002),
bimestriel édité par la Fraction

Un dossier sur les trusts pétroliers qui saignent la planète.
Des articles sur le projet du gouvernement pour une décentralisation au service des patrons, et celui du Medef pour torpiller le droit du travail ; l'Argentine en chute libre.
Un échange de points de vue avec Débat Militant (LCR) sur l'unité des révolutionnaires.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou
Les Amis de Convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Buffalo Grill

BEEF CONNECTION

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'affaire de Buffalo Grill manque de clarté. Entre les accusations de deux cadres concernant les achats de viande bovine britannique à un moment où l'embargo était décrété, les dénégations puis les rétractations du PDG, Christian Picart, sans parler des soupçons de « lavage » en baratte de viandes ayant dépassé la date limite de consommation, voilà qui donne un arrière-goût déplaisant aux steacks et autres T-bones de cette chaîne de restaurants...

Il semble cependant acquis que Buffalo Grill a importé de la viande de Grande-Bretagne avant l'embargo décrété en mars 1996. Cela n'était pas illégal à l'époque, mais l'épidémie qui frappait le cheptel britannique était alors connue de tous, puisqu'elle avait été reconnue dès 1988, et les risques de transmission à l'homme de la maladie de Creutzfeld-Jacob ne pouvaient être écartés. Et pourtant, les autorités sont restées muettes, attendant bien tard de décider un embargo.

Après l'embargo, la société Districoupe, qui approvisionne Buffalo Grill, aurait continué à écouler des stocks de viande... après avoir enlevé l'estampille indiquant leur provenance, ce qui évite d'avoir à se poser trop de questions sur l'aspect juridique ou moral de cette mise en circulation.

Mais si Buffalo Grill est aujourd'hui pointé du doigt, il ne doit pas être le seul, loin s'en faut, à utiliser de telles pratiques. D'abord, la viande était achetée au marché de Rungis, où il n'est

pas le seul à se fournir. Ensuite, comme le relève un employé, écouler de la viande britannique frappée d'embargo ne pouvait se faire sans « une filière structurée qui va des fournisseurs aux revendeurs, passe par les transporteurs, la distribution, la facturation et l'encaissement ». Autrement dit, cela implique toute une chaîne de complicités qui va bien au-delà d'un seul restaurateur et pour son bénéfice exclusif.

La responsabilité des États européens, et plus particulièrement de la France en ce qui concerne Buffalo Grill, est elle aussi en cause. Combien de temps, de tergiversations leur a-t-il fallu avant d'interdire l'importation de viande bovine de Grande-Bretagne ? Tout comme elles ont attendu plus de dix ans (décembre 2000) pour interdire l'utilisation des farines animales dans la nourriture de tous les animaux, et non uniquement celle des ruminants, comme c'était le cas depuis 1994. Car il était beaucoup plus difficile aux autorités d'affronter les industriels français de l'agro-alimentaire (jamais nommés, même lorsque des « irrégularités » étaient relevées), que les éleveurs britanniques ! Et alors que viande et farines continuaient à s'écouler au travers de filières soi-disant clandestines, les responsables politiques ont fermé les yeux devant ces trafics. Face aux intérêts économiques de ces maquignons, le « principe de précaution » ne pesait pas lourd...

Marianne LAMIRAL

Les « golden parachutes »

OU LE LICENCIEMENT VERSION NEUILLY-AUTEUIL-PASSY

Pendant que l'Unedic rogne sur l'indemnisation des chômeurs, il y a des personnes, pourtant dans le même système économique, mais à l'autre bout, aux postes de commandes, qui sont loin d'être logées à la même enseigne.

C'est même l'évolution inverse qui se produit selon une enquête du journal *La Tribune*.

Cette enquête révèle que les « golden parachutes », c'est-à-dire les indemnités octroyées aux patrons en cas de licenciement par leur entreprise, ont connu un essor remarquable depuis les années 1980 aux États-Unis. Sous les effets de la crise, avec leur lot de restructurations, de plans de redressement, de fusions et acquisitions, il fallait aux capitalistes des directeurs « prêts à sauter »... mais ils y ont mis le prix. Un gros paquet de stock-options, deux ans en moyenne du dernier salaire, en général un point de chute bien douillet, et le patronat s'est adapté à cette instabilité.

Ainsi, des dirigeants américains de Bcom3, racheté par le groupe français Publicis, s'étaient prévu des « golden parachutes » dont le plus « or massif » était celui d'un certain Craig Brown : 250 000 dollars de salaire annuel, à partir de la date de son départ, volontaire

ou non, et cela jusqu'à dix ans après sa mort ! Après cela les indemnités des autres membres de la direction américaine apparaissent presque légères : deux ou trois années de salaire, et une couverture sociale, un système de retraite à prestation définie, le droit à la levée des stock-options avant échéance, des services de consultants de leur entreprise à leur service pendant un an...

En France, Jean-Marie Messier a réclamé 20,44 millions d'euros. L'ex-PDG d'Elf est parti avec entre 22,9 et 30,5 millions d'euros (entre 150 et 200 millions de francs) de stock-options et une indemnité d'éviction comprise entre 18,2 et 19,8 millions d'euros (120 à 130 millions de francs). On connaît en revanche moins l'astuce utilisée par François Grapotte, l'ex-PDG de Legrand, lui assurant à vie chaque année 50 % de la moyenne de ses deux dernières années de salaire.

Il y a des licenciés qui abusent... mais ce n'est pas ceux-là que dénoncent, en France, le Medef et la bande Raffarin-Chirac.

Nelly MEYER

EDF-GDF Pour défendre leurs retraites et s'opposer à la privatisation

LES SALARIÉS DOIVENT RÉPONDRE « NON » À LA CONSULTATION DU 9 JANVIER

Le jeudi 9 janvier, à l'échelle nationale, l'ensemble des 280 000 employés d'EDF-GDF, actifs et retraités, est appelé à répondre à la consultation sur le projet d'accord syndicats-direction baptisé « relevé de conclusions ».

Trois fédérations syndicales ont déjà signé : la CGC et la CFDT, puis la CFTC. La CGT qui voulait signer le 20 décembre, la date demandée par la direction et le gouvernement, n'a pu le faire à cause de l'opposition de ses syndiqués et d'une bonne partie du personnel. Or la CGT, à elle seule, a la majorité absolue.

Quant à FO, elle a refusé de prendre part aux négociations, et Sud-Energie, n'étant pas reconnue, n'y avait pas accès, et est opposée à l'accord.

UN PROJET D'ACCORD INACCEPTABLE

Le projet d'accord est une trahison des intérêts des travailleurs. Un « bon compromis » ? Non, ce texte sacrifie les retraites. Il prévoit la création d'une caisse autonome, comme le réclament les directions d'EDF et GDF, laquelle ferait cotiser davantage les salariés (autour de 12 % contre 7,85 % aujourd'hui). Ce projet prévoit que les retraites pourront être renégociées dans le cadre des prochaines négociations Fillon, ce qui signifie le passage à 40 annuités de cotisations, au lieu de 37,5 années, comme pour l'ensemble de la Fonction publique. En outre le montant des retraites pourrait être calculé sur la base des vingt-cinq dernières années, et non sur la dernière année comme actuellement.

Et puis, la direction l'a dit clairement, cette caisse de retraite étant un préalable à l'ouverture du capital, ouvrirait donc la voie à la privatisation.

Projet désastreux, donc. Le fait que les dirigeants syndicaux l'ont accepté, montre qu'ils sont d'avance résignés à l'ouverture du capital d'EDF-GDF, et qu'ils sont prêts à un recul général au cours des négociations avec le gouvernement sur les retraites.

Dans un premier temps une grande partie du personnel s'est laissé abuser, beaucoup de travailleurs faisaient confiance à la direction de la CGT qui avait appelé, avec l'ensemble des autres syndicats, à la journée du 3 octobre, qui fut un large succès.

Et puis, après maintes discussions, nombre d'électriciens et gaziers, dans la région parisienne tout au moins, ont basculé.

Dans certains endroits, en province, les opposants seraient nombreux. Mais il y a aussi des régions tenues en main par la tendance pro-signature de la fédération CGT, où le personnel n'a jusqu'à présent eu accès qu'au texte du projet d'accord. Ils en sont là où en étaient les agents de la région parisienne il y a trois semaines, hésitants, ne voyant pas très bien ce qui ne va pas dans ce projet.

C'est parce que le temps joue contre les partisans de la signature que ces derniers voulaient qu'elle ait lieu le

20 décembre. La tendance pro-signature veut faire passer l'accord à tout prix, d'ou une nouvelle date précipitée, le 9 janvier. Ses partisans espèrent faire entériner ce texte par la majorité du personnel. Et pour cela des manœuvres ont commencé.

UNE CONSULTATION QUI NE SERA PAS DÉMOCRATIQUE

En premier lieu, la consultation s'adressera aux actifs et aux retraités. Le problème c'est que les retraités actuels n'ont rien à perdre dans ce projet. Au contraire même, ils auraient quelques miettes à y gagner. Tandis que les actifs, futurs retraités, eux, ont tout à y perdre. Il ne serait donc pas normal que ce soit les retraités qui imposent leur point de vue aux actifs.

Il y a à peu près 140 000 actifs et autant de retraités. Ces derniers ont donc un « poids électoral » important. Les retraités voteront par correspondance, et seulement de cette façon. Ils n'auront pas le droit de se déplacer jusqu'à un centre EDF-GDF, comme ils le font en d'autres circonstances. En revanche pour les actifs, le vote par correspondance... n'est pas prévu, au motif qu'il ne serait pas possible de comptabiliser ces votes ! Avec les 35 heures et les 32 heures (et les maladies), il y a chaque jour une partie importante du personnel qui n'est pas là. Ceux qui seront absents le 9 janvier ne pourront pas voter. Cela diminue d'autant le poids des actifs.

Tout est fait donc pour que les retraités emportent la décision. Mais ce n'est pas tout. Les consultations seront organisées localement. Qui enverra les textes et la propagande des diverses fédérations ? Eh bien des dizaines et des dizaines d'organismes locaux, le plus souvent tenus en main par des orthodoxes de la fédération CGT. Et ce sont eux qui collationneront les bulletins des actifs et des retraités. Qui vérifiera ?

Dans la région parisienne, la plupart des opposants sont convaincus que le scrutin ne sera pas régulier.

Malgré toutes ces difficultés, les opposants au projet d'accord commencent à se mobiliser, à se prévenir les uns les autres, à téléphoner en province à des connaissances, etc. Les fêtes en famille ont été l'occasion de multiples discussions.

Sur le fond, le personnel, lorsqu'il est correctement informé, se prononce contre l'accord. Et malgré les manœuvres des bureaucrates syndicaux, rien n'est peut-être joué. Pour leur part, les militants de Lutte Ouvrière s'emploient, dans la mesure de leurs forces, à appeler à voter « non » au projet d'accord qui trahit les intérêts des travailleurs.

Correspondants LO

Handicapés

à Fourmies (Nord)

UN ATELIER PROTÉGÉ, MAIS DE QUOI ?

L'usine Soud'Helpe, à Fourmies, emploie 20 ouvriers handicapés à des travaux de pliage de tôle et de fil, soudure semi-automatique et par points, meulage, etc. Ce sont des travaux de sous-traitance, fréquemment en rapport avec d'autres usines de la région. Les salaires tournent autour du Smic. A ceux qui demandent une rallonge, on conseille d'aller ailleurs...

L'atelier est géré par l'Arpih, une association qui procure des emplois aux travailleurs handicapés et n'est pas censée faire de bénéfices. Pourtant les conditions de travail n'ont rien à envier à celles pratiquées chez les patrons de la région : certaines machines sont très vétustes, le coupe-fil par exemple est défectueux et on a intérêt à retirer le pied très vite de la pédale. Il n'y a ni carreau, ni carter sur les meules. Il n'y a pas de palan, il faut se mettre à quatre autour d'un transpalette pour déplacer les charges lourdes... quatre travailleurs handicapés ! Mais c'est surtout l'état du bâtiment qui est inquiétant.

Il s'agit d'une filature du XIX^e siècle. Les autres usines de cette époque ont été rasées ou transformées en musée depuis longtemps. Mais celle-là est encore assez bonne pour des travailleurs handicapés... Le toit fuit, y compris sur des machines en fonctionnement. Le sol s'affaisse et n'est même pas bétonné... Un jour un fenwick en charge s'est enfoncé, depuis le trou est recouvert d'une tôle. Il y a une seule toilette pour tous les ouvriers, on

casse la croûte dans le vestiaire et les odeurs d'égout remontent dans l'atelier. Les bureaux sont également vétustes et visités par les souris régulièrement. Seule solution, paraît-il, mettre des tapettes... Inutile de dire qu'il n'y a pas de local syndical.

Devant cette situation, l'ensemble du personnel s'est adressé publiquement au maire de Fourmies, car les locaux appartiennent à la ville. Dans leur lettre ouverte, reprise par les journaux, ils faisaient remarquer que les municipalités successives de Fourmies avaient toujours su subventionner les patrons privés. Mais que visiblement, les travailleurs handicapés, régis par une association, ne méritaient pas l'attention des pouvoirs publics.

Les ouvriers étant unanimes et l'affaire ayant été rendue publique, la mairie a été obligée de réagir : pour l'instant l'atelier a été visité par un adjoint au maire et un couvreur est venu faire quelques travaux d'urgences, bien insuffisants. Il n'y a aucune amélioration sur les conditions de travail. Les travailleurs continuent à faire pression pour obtenir des nouveaux locaux, dans la ville de Fourmies, et des conditions de travail correctes et compatibles avec leur état physique.

Le fait que le maire actuel de Fourmies prétende se préoccuper particulièrement des handicapés et que Chirac en fasse une « priorité nationale », les fait sourire. C'est déjà ça.

Les handicapés selon Chirac, UNE « GRANDE CAUSE NATIONALE »... BARATIN !

L'Allocation d'éducation spéciale (AES) destinée aux jeunes de moins de 20 ans souffrant d'un handicap physique et/ou mental et ayant un taux d'incapacité au minimum de 50 %, versée par la Caisse d'allocations familiales, s'échelonne de 109,40 euros par mois pour l'AES de base à 1025,72 euros par mois (il s'ajoute un complément selon l'importance du handicap).

Cette allocation versée aux familles se révèle souvent insuffisante : les dépenses sont nombreuses et parfois très élevées ; elles peuvent concerner les aides techniques et les aménagements du logement, les frais de formation des membres de la famille à certaines techniques, les surcoûts liés aux vacances et aux loisirs, certains frais médicaux ou paramédicaux non remboursés par l'assurance maladie ou des produits non remboursables mais nécessaires, les surcoûts liés aux transports, une participation aux frais vestimentaires supplémentaires ainsi qu'à ceux liés à l'entretien...

Une loi mise en place dans les derniers mois du gouvernement Jospin et reprise par le gouvernement Raffarin modifie les conditions d'attribution de l'AES, pas dans le bon sens.

Les assistants sociaux en charge de suivi des jeunes handicapés d'Ille-et-Vilaine (département de la secrétaire

d'État aux personnes handicapées, M.-T. Boisseau), n'ont été informés de cette réforme par leur hiérarchie, la CDES (Commission départementale de l'éducation spéciale) qu'à la mi-novembre. Or, il fallait refaire les dossiers des jeunes ayant l'AES simple avec un complément avant le 1^{er} décembre de cette année, condition impossible à remplir.

Résultat, les compléments de l'AES vont être supprimés pour le mois de janvier 2003 sans récupération possible, dès lors que les dossiers n'ont pas été envoyés à temps. Pour certaines familles, le manque à gagner va atteindre 916,32 euros.

De plus, la loi exige dorénavant des parents les justificatifs précis de toutes les dépenses ; cette exigence bureaucratique est une tracasserie de plus pour des familles déjà durement éprouvées et dont la bonne foi est mise en cause.

On peut craindre que, s'appuyant sur des justificatifs difficiles à fournir dans des délais aussi courts, cela n'aboutisse à supprimer les compléments d'AES dans les familles pour plusieurs mois ou, au vu des nouveaux critères exigés, définitivement pour certaines familles. Chirac proclamait dernièrement la cause des handicapés comme une cause nationale, ça commence bien !

Un lecteur

Côte-d'Ivoire

LES TROUPES FRANÇAISES DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES TRUSTS !

Chaque jour qui passe voit le gouvernement Chirac-Raffarin s'engager un peu plus dans le conflit ivoirien. Fin décembre, les derniers renforts du contingent français ont débarqué dans le port d'Abidjan, portant ainsi l'ensemble du dispositif militaire à 2 500 hommes. Cette armée, composée de troupes d'élites, équipée de pied en cap avec des véhicules blindés légers, des hélicoptères de transport et de combat, a pour objectif de protéger les intérêts des trusts français et de créer des « couloirs économiques » sécurisés, avec l'appui des organisations patronales locales, pour permettre l'acheminement des matières premières en direction, entre autres, du port de San Pedro. Le profit des groupes français ne saurait attendre !

Officiellement la France serait là pour « protéger les ressortissants étrangers », « sécuriser la ligne de cessez-le-feu » entre rebelles et forces gouvernementales. Mais trois mois après le début de la guerre civile, personne ne peut sérieusement croire à la fable de la prétendue intervention humanitaire servie par les médias. Sinon comment expliquer qu'il reste encore aujourd'hui, comme au tout début du conflit, 20 000 ressortissants français à protéger ? N'auraient-ils pas déjà été évacués comme les autres ressortissants étrangers, américains, en particulier ?

Bien de ces ressortissants, petits ou grands patrons, attendent en réalité à Abidjan que les troupes françaises réinvestissent les territoires occupés par les forces rebelles pour récupérer... « nos usines », « nos biens », « nos gens » comme l'affirmait en substance l'un d'entre eux sur les ondes d'une radio nationale. Vingt-mille ressortissants qui représentent en grande partie les personnels d'encadrement des 240 filiales d'entreprises françaises et les 600 sociétés appartenant, parfois depuis plusieurs générations, à des hommes d'affaires français.

UNE ÉCONOMIE DOMINÉE PAR LES GROUPES FRANÇAIS

Bien plus que le régime Gbagbo aux abois, soutenu à bout de bras il est vrai, ou même les ressortissants français, le gouvernement défend avant tout les « intérêts majeurs » de la France en Côte-d'Ivoire, c'est-à-dire les intérêts des grandes entreprises françaises et de leurs filiales. Ces sociétés ont été les premières à saisir les affaires juteuses offertes par les privatisations et les grands travaux.

Ainsi France Télécom a investi le marché de la téléphonie « à travers l'achat de 51 % de Citelcom en 1997, aujourd'hui Côte-d'Ivoire Télécom, et la création de la Société Ivoirienne de Mobiles (aujourd'hui Orange, premier

opérateur mobile d'Afrique subsaharienne, hors Afrique du Sud, avec plus de 400 000 abonnés) » précise une note économique de l'ambassade de France à Abidjan. Autre profiteuse des privatisations dans le secteur agro-alimentaire : le groupe Castel qui domine le secteur des boissons. Celui-ci a racheté deux usines de la société Sode-sucré.

BOLLORÉ, BOUYGUES ET... TOUS LES AUTRES !

Bolloré, déjà omniprésent dans les transports (à travers Saga, SDV et Sitarail) a investi la CIDT, une société spécialisée dans l'égrenage du coton. Il se taille la part du lion dans le caoutchouc via la SOGB. Enfin, il s'impose comme l'un des tout premiers exportateurs de café et de cacao, en contrôlant (depuis 1999), l'opérateur Dafci, déjà leader dans ce domaine. Air France a racheté 51 % du capital de la compagnie aérienne locale et régionale Air Ivoire en 2001. Le même document ajoute que « des entreprises françaises ont remporté les concessions de l'aéroport international d'Abidjan (Aéroport de Marseille et Sofreavia), du troisième pont d'Abidjan (Bouygues) alors que Bouygues est concessionnaire de la centrale thermique Ciprel et que EDF possède un tiers du consortium qui a construit et gère la centrale thermique d'Azito ».

Les grands noms du bâtiment et des travaux publics (BTP), comme Bouygues, font la pluie et le beau temps dans le domaine de l'électricité à travers la Saur qui domine la Compagnie ivoirienne d'électricité, et celui de l'eau avec la Société des eaux de Côte-d'Ivoire. Les autres grands groupes comme Setao, Colas et Jean Lefebvre ne sont pas en reste et s'affichent comme les leaders du BTP. TotalFinaElf possède pour sa part 25 % de la Société ivoirienne de raffinage.

La mainmise des entreprises françaises sur certains secteurs de l'économie ivoirienne



remonte parfois à avant l'indépendance (distribution et assurances avec respectivement Pinault et Axa). Dans le domaine de l'agro-alimentaire, les trusts français tiennent le haut du pavé : ainsi la Compagnie fruitière contrôle 50 % du marché de la banane et de l'ananas. Celui du cacao n'est pas en reste avec le groupe Cémoi/Cantaloup qui a investi 23 millions d'euros dans une usine de broyage de fèves de cacao d'une capacité de 60 000 tonnes.

TROUPES FRANÇAISES HORS DE CÔTE-D'IVOIRE

Telles sont les raisons essentielles qui ont poussé l'impérialisme français à intervenir et à s'engager de plus en plus dans le conflit ivoirien, à occuper militairement une partie du pays, et à bloquer l'avance des forces rebelles. Dans le nord, les soldats français ont bloqué le MPC (Mouvement Patriotique de Côte-d'Ivoire), le principal mouvement rebelle. Plus récemment dans l'ouest, notamment dans la région de Duekoué, ils ont multiplié les accrochages durant la dernière semaine de décembre, avec les rebelles du

Mpigo, le Mouvement Patriotique pour l'Indépendance du Grand-Ouest, un récent mouvement qui n'est pas impliqué, lui, par les accords de cessez-le-feu. Toujours est-il que les forces rebelles accusent la France d'avoir « unilatéralement déplacé la ligne de démarcation sur plus de 60 km vers le nord, entre Duekoué et Bankolo, la mettant ainsi en pleine zone de guerre entre rebelles et loyalistes ». Car pour l'armée française, Duekoué, dans l'ouest du pays, est considéré comme le « verrou du cacao » qu'il faut tenir à tout prix : la prise de cette ville permettrait la progression des rebelles vers Daloa, la capitale du cacao, et mettrait en danger les profits des grands groupes français de l'agro-alimentaire.

Parallèlement, les premiers soldats d'une force interafricaine d'interposition, englobant plusieurs contingents d'États d'Afrique de l'Ouest, devraient prochainement, en janvier 2003, se substituer à l'armée française (ou lui prêter main-forte ?). Ces soldats ouest-africains vont bénéficier de l'appui logistique, c'est-à-dire militaire, et financier de pays occidentaux comme la France, l'Allemagne

ou les Pays-Bas. Mais aussi des États-Unis qui prévoient de verser une aide de deux millions de dollars (les États-Unis s'intéressent tout particulièrement aux recherches pétrolières dans la région), tandis que le Royaume-Uni doit fournir une aide de deux millions de livres aux troupes du Ghana.

Cela fait beaucoup de « démocraties » au chevet d'une dictature honnie par une grande partie de la population ivoirienne !

René CYRILLE

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'IRAK, ENJEU ET VICTIME DES GRANDES MANŒUVRES DE L'IMPÉRIALISME

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 8 novembre 2002

Prix : 1,5 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,46 euro

Venezuela

CINQUIÈME SEMAINE DE « GRÈVE » CONTRE CHAVEZ

Depuis le 2 décembre, l'opposition au président Chavez tente de paralyser le Venezuela pour obtenir son départ. Sous la direction de la fédération patronale Fedecamaras, de l'épiscopat, des principaux médias, des cadres de la compagnie pétrolière nationale PCVSA et des chefs syndicaux de la Confédération des Travailleurs du Venezuela (CTV), la Coordination démocratique mobilise la petite bourgeoisie de la capitale pour des concerts de casseroles et des manifestations. Cette situation rappelle celle du Chili d'Allende en 1973, où les sommets de la bourgeoisie mobilisèrent la petite bourgeoisie, avec l'appui de l'impérialisme américain, contre le gouvernement « de gauche », avant que l'armée n'effectue le bain de sang contre la classe ouvrière.

La « grève générale » décrétée par l'opposition a fermé une bonne partie des commerces. L'essence n'arrive plus aux stations-service, ce qui menace de paralyser le pays. Mais surtout l'extraction pétrolière est bloquée. Or le Venezuela est le huitième producteur mondial de pétrole, le cinquième exportateur. Les exportations de pétrole, dont 70 %

vont aux États-Unis, représentent 82 % des rentrées du pays et 50 % des recettes de l'État.

L'objectif de l'opposition est la démission de Chavez et l'organisation d'élections anticipées, dont il serait exclu. Les dirigeants politiques et économiques du pays dénoncent la dictature du président. En fait, il semble surtout que cet ancien lieutenant-colonel, auteur en 1992 d'un putsch raté, emprisonné deux ans, élu en 1998 à la présidence, réélu en 2000, s'en soit pris ou ait menacé de s'en prendre à leurs privilèges.

Chavez ne fait pas partie de ces milieux dirigeants corrompus qui tirent leur prospérité de la manne pétrolière et qui n'avaient pas hésité en 1989 à faire des centaines de morts pour écraser une révolte populaire. De là vient sa popularité. Cela lui a valu le soutien du petit peuple des bidonvilles de Caracas et de toute une partie de l'armée. Lorsqu'en avril dernier l'oligarchie avait réussi à le déposer et à l'arrêter, il avait été dès le surlendemain libéré et rétabli à son poste par les manifestants des bidonvilles et les parachutistes. Et il avait continué à dialoguer en direct avec la population, lors d'émissions de télé hebdomadaires. Il avait repris ses postures démagogiques, bien peu efficaces en faveur des pauvres (près de 80 % des Vénézuéliens vivent en dessous du seuil de pauvreté) et des opprimés. Il s'était affiché avec Fidel Castro, avait rendu visite à Saddam Hussein.



Après des semaines d'immobilisation du pétrolier « Pilin Leon », Chavez va remettre des médailles à des militaires et à des non-grévistes.

Ces petites provocations vis-à-vis de la bourgeoisie ou des États-Unis n'allaient pas bien loin. Jamais il ne s'en est pris aux fortunes des riches. Il se contentait d'utiliser, pour renforcer sa popularité, les sentiments anti-riches et anti-américains de la population. Mais cela a suffi pour en faire la bête noire de l'oligarchie.

Quant aux dirigeants impérialistes, américains en particulier, ils semblent le considérer comme un homme imprévisible, donc potentiellement dangereux. Mais ils savent

aussi, pour l'avoir constaté dans les faits en avril dernier, qu'il est périlleux de s'en prendre à lui tant qu'il bénéficie de l'appui de la majorité de la population et de l'armée. Les États-Unis ont tenté d'intervenir par l'intermédiaire de l'Organisation des États Américains, conseillant une « solution politique », des élections anticipées qui auraient donné gain de cause à l'opposition. Mais devant le refus de Chavez ils n'ont pas insisté. Et le fait que les autorités brésiliennes, ancien et nou-

veau gouvernement d'accord, livrent du carburant au Venezuela pour empêcher la paralysie du pays montre que personne ne souhaite une épreuve de force sanglante.

Chavez de son côté reste sur la défensive, mobilise ses partisans pour le soutenir, mais se garde bien de les lancer à l'assaut des riches et des corrompus. Quant à l'armée, elle semble rester fidèle à la Constitution, et donc à Chavez. Jusqu'à quand ?

Vincent GELAS

Brésil

LULA RÉCOMPENSE SES ALLIÉS

Le Parti des Travailleurs (PT) dirigera 14 des 26 ministères du gouvernement qui entrera en fonctions le 1^{er} janvier. Mais Lula, le président élu, n'a pas oublié les partis qui l'ont soutenu, que ce soit au premier ou au second tour de l'élection présidentielle. Chacun a été récompensé par un ministère.

Le Parti Libéral, parti du vice-président José Alencar, obtient le ministère des Transports. Le Parti Communiste du Brésil, qui vient du courant maoïste et est un allié de longue date du PT, aura celui des Sports.

Dans la coalition qui, au premier tour, soutenait Ciro Gomes, le ministère de l'Inté-

gration nationale revient au Parti Populaire Socialiste (ex-Parti Communiste Brésilien). Et il sera occupé par Ciro Gomes lui-même, qui n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà été ministre de l'Économie dans un gouvernement de droite, succédant à Cardoso lorsqu'il quitta le ministère pour présenter sa candidature à la présidence. Le Parti Démocratique Travailleur de Brizola, lié à l'Internationale Socialiste, aura le portefeuille des Communications et le Parti Travailleur Brésilien, très à droite, celui du Tourisme.

Le Parti Socialiste Brésilien, dont le candidat au premier tour était Garotinho, aura le ministère des Sciences et de la Technologie. Enfin le ministère de la Culture revient au chanteur Gilberto Gil, qui lors d'élections

précédentes avait soutenu Cardoso contre Lula, dont il est pourtant l'ami. Gil appartient au Parti Vert, qu'il est bien difficile de classer sur l'échiquier politique brésilien tant ses positions sont floues.

Aucun de ces postes n'est de première importance. Ce sont des récompenses, pas des engagements sur une ligne politique déterminée. Les postes clés du gouvernement, les Finances, l'Intérieur, les Affaires étrangères, la Défense et la Maison civile du président ont été confiés à des hommes de l'appareil du PT ou à des « spécialistes », patrons et diplomates de sensibilité plutôt droitiste.

Lula ne dispose pas d'une majorité à la Chambre : le PT et ses alliés réunissent au maximum 180 députés, sur un total

de 513. Pour gouverner dans le cadre constitutionnel, et il ne souhaite pas en sortir, il lui faudra obtenir la neutralité ou le soutien d'autres partis, de droite ou de centre-droit, qui soutenaient officiellement son adversaire Serra, PSDB, PMDB ou PFL, ou encore débaucher des fractions parlementaires de ces partis.

Les partis brésiliens sont en effet souvent des coalitions hétéroclites de groupes liés à un leader. Certains de ces caciques disposent de 30 ou 40 députés à leur dévotion. Ils sont extrêmement sensibles à toutes les formes de corruption et très indépendants du parti dont ils portent officiellement l'étiquette. C'est ainsi que Lula a été soutenu, dès le premier tour, par les poids lourds de la politique bré-

silienne que sont les anciens présidents José Sarney et Itamar Franco, le maître de Bahia Antonio Carlos Magalhaes, et Paulo Maluf, l'ancien maire de Sao Paulo, dont les partis soutenaient pourtant Serra.

Cette « opposition » théorique à Lula semble d'ailleurs toute disposée à observer une trêve. Elle se montre très modérée vis-à-vis du président élu, à l'exemple de Cardoso, le président sortant. Tous ces politiciens se mettent en posture d'observateurs, quitte à faire pression, si l'orientation prise par Lula ne leur convenait pas. Et c'est d'ici quelques mois que se mèneront les véritables négociations et que se marchanderont peut-être les postes clés.

V.G.

La Poste

VERS LA FIN DU SERVICE PUBLIC ?

Cela fait plus de dix ans que La Poste est séparée des Télécoms et, depuis, elle a sérieusement évolué.

Le monopole du traitement du courrier est de plus en plus restreint et risque de disparaître d'ici quelques années. La Poste se retrouve en partie déjà en concurrence avec des entreprises qui n'ont aucune contrainte de service public et qui, notamment, n'ont pas à respecter la péréquation des tarifs – c'est-à-dire qu'il en coûte le même prix d'envoyer une lettre entre Gennevilliers et Colombes qu'entre Ajaccio et Lille. Même si La Poste accorde déjà des tarifs préférentiels aux entreprises, les entreprises privées telles que Fedex peuvent proposer des tarifs encore plus bas pour certains types de courriers, en particulier celui en direction des entreprises car elles n'ont pas à tenir compte de l'obligation de transporter n'importe quel courrier ni celle de respecter la péréquation des tarifs.

Introduire la concurrence, pour mettre aux mains des capitalistes des secteurs rentables, a des conséquences pour le personnel et les usagers. Petit à petit, le service à la population est laissé à l'abandon, ce qui gêne les plus pauvres. La Poste cherche à diminuer ses coûts de personnel, à revenir sur ses obligations de service public et à taxer l'utilisateur par l'augmentation des tarifs sans que le service s'améliore. Et puis elle essaie, de la même façon que France Télécom ou EDF-GDF, de se positionner comme un des premiers groupes européens par des rachats ou des alliances avec d'autres entreprises postales d'Europe, ce qui risque de se traduire par des investissements hasardeux, ou un endettement qu'il faudra bien récupérer sur les postiers et les usagers.

Que le gouvernement décide ou non de privatiser La Poste, sa direction abandonne de plus en plus son rôle de service public pour se transformer en une entreprise capitaliste dont le but est de dégager le plus de profits possible. Pour cela, elle développe toute une stratégie.

C'est sur l'abaissement des coûts de personnel que les efforts de la direction de La Poste sont les plus importants : en quinze ans, il y a eu 15 000 postiers en moins et, pour réduire encore plus la masse salariale, elle a recruté des contractuels moins bien payés et soumis aux règles sociales du secteur privé. Sur 320 000 postiers, 90 000 sont des agents contractuels, soit le tiers des postiers. L'objectif de La Poste est de réduire le nombre de fonctionnaires à un tiers de l'effectif, en se servant du départ à la retraite de 140 000 postiers, dont 90 000 fonction-

naires, dans les dix ans à venir.

Petit à petit, La Poste se « recentre sur les métiers du courrier », c'est-à-dire qu'elle externalise au fur et à mesure de plus en plus de services tels que la maintenance, le transport des facteurs, et qu'elle se débarrasse de tout ce qui concerne les à-côtés dits sociaux : les foyers PTT, les cantines...

Elle a adopté une nouvelle formule de comptabilité. Chaque responsable d'établissement est responsable financièrement et doit pouvoir mesurer si un secteur est rentable ou non. L'entreprise comprend progressivement un certain nombre de branches complètement séparées les unes des autres, telles que le secteur financier avec les centres de chèques postaux, les bureaux de poste et la distribution du courrier, qui sont devenus deux pôles distincts. Le transport des colis est déjà entièrement séparé du reste de l'activité. Et ce recentrage se traduit par une course à la rentabilité dans chaque secteur, ce qui entraîne des suppressions de postes et une aggravation des conditions de travail.

Dans ce cadre, poursuivant une politique vieille de dix ans, les centres de tri devraient passer de 133 à une cinquantaine. La direction ne communique plus ses projets et prétend que rien n'est décidé, mais en réalité la fermeture de centres de tri est préparée. Le traitement du courrier s'est beaucoup mécanisé et l'objectif est que le courrier soit trié par rue dans l'ordre de la tournée du facteur, supprimant le travail de tri effectué par les facteurs avant leur tournée. Du coup, les tournées deviendront plus longues et les sacs encore plus lourds. Pour ceux des centres de tri, le travail devient de plus

en plus répétitif. Les directions ont changé les horaires, introduit les pauses décalées afin que les machines tournent quasiment 24 heures sur 24 et que le nombre de postiers colle au plus près aux besoins du trafic. Cela se traduit par de nouveaux horaires plus contraignants, que bien souvent La Poste impose aux quelques rares nouveaux embauchés fonctionnaires et aux contractuels. Pour ces derniers, cela va jusqu'à des contrats de 6 h 50 par semaine. Pour le personnel de nuit, au lieu des deux nuits sur quatre, il faut faire quatre, voire cinq nuits sur une semaine.

Pour ce qui concerne les bureaux de poste, la direction se plaint d'avoir à entretenir 17 000 bureaux alors que, d'après elle, seuls 7 000 d'entre eux lui rapportent 90 % du chiffre d'affaires du réseau. Elle a déjà commencé à s'attaquer à l'existence de certains d'entre eux en les fermant définitivement ou pendant l'été, ou en diminuant les horaires d'ouverture. La Poste exerce son chantage sur les communes dont elle considère que le bureau n'est pas assez rentable pour que les mairies prennent à leur charge une partie des frais, ou encore que l'activité de La Poste soit reprise par un commerçant de la commune contre une petite rémunération.

Par ailleurs, elle privilégie la distribution de la publicité ou le courrier des entreprises qui sont plus profitables, au détriment du courrier des particuliers. Par exemple, La Poste cherche à étendre le travail du samedi à un plus grand nombre de facteurs. Il paraîtrait, d'après les spécialistes, que la plupart des gens lisent les dépliants publicitaires le samedi ! Les entreprises profitent de tarifs préférentiels et de



Grève à Paris, en juin 2000, pour préserver des emplois. Le problème crucial de La Poste.



La Poste propose des « produits financiers », mais n'est pas capable d'éviter l'attente aux guichets.



Centre de tri à Paris. La Poste en ferme continuellement.

tournées spéciales. Sur un secteur comme le 17^e arrondissement de Paris, où il manque régulièrement des facteurs, alors qu'une partie des tournées couvre les sociétés et l'autre les quartiers populaires, il n'est pas difficile de savoir qui ne reçoit pas son courrier à temps !

Quant à ceux qui sont aux guichets, ils sont engagés à se sentir mobilisés « pour faire gagner La Poste ». Celle-ci propose désormais d'autres services financiers que le compte chèques et le livret A. Selon les termes de la direction, l'usager est devenu un client auprès duquel il faut faire passer le plus de produits. Pas à n'importe quel client. Une consultante affirme dans un journal de l'entreprise : « Attention, savoir conquérir, développer et fidéliser les clients est nécessaire mais insuffisant. Encore faut-il que le client soit rentable. » Alors, il s'agit d'appliquer le BCC

(bien chouchouter le client), selon les termes de La Poste, mais sans se tromper. Le but est de transformer chaque employé en commercial. Lors des stages, les postiers doivent se mettre en scène dans des jeux de rôles où ils doivent respecter des règles telles que le BRASMA (bonjour, regard, attention, sourire, merci, au revoir), mais surtout savoir faire des ventes additionnelles, c'est-à-dire qu'au lieu de vendre un timbre, il faut vendre un « prêt-à-poster » plus cher. Et elle envoie de faux clients vérifier l'attitude des guichetiers.

La Poste cesse de plus en plus d'être un service public pour devenir une entreprise comme les autres. Une partie importante de son personnel est de droit privé. Quant au service à la population, il est mis de côté alors même que les conditions de travail se dégradent pour les salariés de l'entreprise.

Une externalisation au détriment de tous

À Paris 16, à la suite de ce qui s'est fait dans d'autres arrondissements, un des derniers projets de la direction est d'externaliser les bus qui transportent les facteurs sur leurs tournées. Ce qui signifie que douze postes de chauffeurs occupés par dix contrac-

tuels et deux fonctionnaires disparaissent. Ce transport serait confié à la RATP, qui n'achète aucun bus et n'embauche aucun chauffeur pour cette charge de travail supplémentaire. Ce sera donc fait au détriment des usagers des transports en commun.

Pas de petits profits

Dans les cités pavillonnaires, La Poste cherche à regrouper les boîtes à lettres de plusieurs maisons, ce qui oblige les usagers à se déplacer pour prendre leur courrier et ce qui permet d'allonger les tournées des facteurs.

Ou encore elle annonce qu'elle va installer de nouvelles boîtes « XXL » plus grandes que les précédentes pour

les quartiers où il y a beaucoup de courrier posté, mais dans le même temps elle compte en supprimer un certain nombre d'autres qu'elle considère « non productives » parce qu'il y a moins de courrier à relever. Au bout du compte, ce sera moins de boîtes à relever mais plus de temps consacré à la collecte du courrier des entreprises.

Nouveau directeur, propositions pas nouvelles

Le nouveau directeur de La Poste vient de présenter ses propositions pour le contrat de plan 2003-2007 que La Poste doit signer avec l'État, et il propose d'augmenter le tarif du timbre poste, de réorganiser le maillage des centres de traitement et de distribution, selon ses termes, c'est-à-dire d'en

diminuer le nombre, de transférer les services postaux chez les commerçants dans un certain nombre de communes, d'élargir la gamme de produits financiers que La Poste peut proposer... et le tout pour sauver le service public ! Il s'agirait plutôt de la course à la rentabilité déjà engagée par La Poste.

CRSF (chèques postaux) Bordeaux

DANGER AMIANTE !

Depuis plus de deux ans, au Centre régional des services financiers de La Poste de Bordeaux où sont employés près de 1200 personnes, les travaux de rénovation entraînent des conditions de travail extrêmement difficiles. En plus du bruit, des chocs, des vibrations, des chutes d'eau et de faux plafonds, des inondations, des départs de feu et de fumées, des alarmes intempestives, des poussières permanentes, les employés ont à subir les couloirs encombrés de câbles et de matériaux, les courants d'air, les ascenseurs en panne et bien d'autres nuisances qui multiplient la fatigue et le stress permanents.

À cette situation s'ajoute un problème plus grave : celui de la présence d'amiante. Le désamiantage en cours doit éliminer plus de 11 000 m² de flocages et 128 tonnes de matières amiantées.

Depuis quelques semaines, toute une aile du bâtiment sur quatre étages a été vidée de ses occupants pour permettre le désamiantage et la démolition avant reconstruction. Le personnel ainsi déménagé se retrouve entassé dans une autre aile où la situation n'est guère plus sécurisée. En effet, des flocages à nu et dégradés subissent chocs et vibrations, cou-

rants d'air et infiltrations d'eau, ce qui multiplie des risques importants de contamination par l'amiante dans cet espace.

La direction, sous prétexte de ne pas créer de psychose, se refuse à informer les employés et malheureusement les acteurs de la prévention, certains membres du CHSCT et le médecin du travail, adoptent la même attitude.

Un CHSCT extraordinaire a pu être enfin organisé le 28 novembre dernier avec la médecine préventive, l'inspection du travail de La Poste, le maître d'œuvre des travaux et un ingénieur de la Crama (Caisse de retraites et assurance maladie d'Aquitaine). Tous ont dû constater que pas un étage non rénové et actuellement occupé par le personnel n'est épargné par le problème de l'amiante. Et même ceux qui ont été rénovés l'ont été sans que des mesures strictes de sécurité aient été réellement respectées.

La direction se refusant à communiquer toutes les informations nécessaires au personnel, certains membres du CHSCT ont pris la décision de le faire. Un tract expliquant la cartographie des zones flocées, la quantité et la nocivité

de ce produit a donc été largement diffusé et affiché.

Mardi 17 décembre, à l'appel de la CGT, le personnel a été invité à remplir une fiche individuelle d'exposition accidentelle à l'amiante, cette action ayant pour but de faire transcrire ces informations dans le carnet de santé des employés.

De son côté la direction continue sa campagne de désinformation. Ainsi, sur un feuillet CHSCT intitulé « Danger grave et imminent » et qui signalait la chute d'une plaque de faux plafond avec présence de flocage amianté suite à une infiltration d'eau, un responsable a répondu : « L'eau des infiltrations venant des plafonds amiantés ne véhicule pas d'amiante. » Cette fausse information a été démentie par l'ingénieur de la Crama qui a précisé que « les fibres d'amiante ne sont pas solubles dans l'eau et qu'il convient de traiter la partie du flocage mouillé... »

On ne peut donc faire aucune confiance à une direction dont le mensonge et l'incompétence frisent la non-assistance à personnes en danger.

Correspondant LO

Nantes-Beaulieu

Depuis 13 jours, les facteurs du bureau de Nantes-Beaulieu sont en grève contre trois suppressions de tournées.

Le secteur 44 200, rattaché à la Recette principale il y a deux ans, est actuellement desservi par le bureau de Nantes-Beaulieu (19 tournées, 24 000 usagers).

La direction du département a décidé la suppression de trois tournées. Cela représente en moyenne une heure de plus par jour pour chacun des facteurs, alors qu'en ce moment c'est plutôt chargé. Les facteurs réclament d'ailleurs depuis un moment la création d'une vingtième tournée.

En juin dernier, la direction avait voulu imposer la mise en place de la « marguerite » : les facteurs auraient dû assurer obligatoirement la distribution sur plusieurs tournées, même en cas d'absence de l'un d'eux. Cette mesure avait été reportée après une grève de trois jours à Nantes-Beaulieu qui était le premier bureau du département à avoir été touché, et aussi devant la menace des autres bureaux de se mettre en

GRÈVE AU BUREAU DE POSTE

grève à leur tour.

Cette fois encore Nantes-Beaulieu est en ligne de mire, mais d'autres bureaux vont subir le même sort. Les facteurs ont décidé de se mettre en grève et « d'aller jusqu'au bout », malgré la fin d'année où l'on a plus envie de « faire la fête ».

La direction avait misé sur l'essoufflement rapide du mouvement. Le service courrier Cedex, qui voyait également ses conditions se dégrader, avait fait grève deux jours, avant de reprendre le travail. Mais le secteur de la distribution a continué la grève.

La direction, malgré son attitude provocatrice, n'est pas si sûre de l'emporter. Ainsi, la veille de la grève, six personnes de la direction départementale sont venues prendre en cachette les voitures jaunes, de peur peut-être que les grévistes s'en servent. Elles les ont cachées sur le parking d'un service informatique qui a téléphoné pour savoir à qui appartenaient les voitures qui squattaient son parking.

Les facteurs se donnent

rendez-vous pour « aller aux nouvelles », écouter les représentants PTT de la CGT et de Sud. Pour l'instant, rien de bon ne sort des négociations avec les représentants syndicaux, même si la direction propose de ne supprimer « que » deux emplois.

Devant la prolongation du conflit, la direction tente de mettre en place un guichet sur l'ancien centre de tri situé au Pré-Gauchet. Elle a invité les 24 000 usagers concernés à venir chercher leur courrier. C'est la vraie pagaille. Les gens font la queue longtemps, pour s'entendre dire qu'on ne trouve pas leur courrier.

Cela ne veut pas dire que le public, qui souffre du conflit, n'est pas derrière les facteurs. Après avoir demandé « Quand est-ce qu'ils reprennent ? », ils ajoutent « On les comprend, ils ont raison, bon courage ! »

Les facteurs, eux, sont décidés à ne pas accepter les suppressions d'emplois. Les bons vœux de la direction, ils les attendent de pied ferme.

Correspondant LO

Le traitement des ordures

UN PACTOLE POUR VIVENDI, SUEZ ET COMPAGNIE

En 2002, la loi de 1992 sur la mise en décharge des déchets ménagers arrive à échéance. Plus question de mettre n'importe quelles ordures dans les décharges, cette loi complétée depuis par d'autres et des décrets impose le traitement et le recyclage des ordures, l'incinération et la mise en décharge du reste. Les décharges sauvages auraient dû disparaître mais, même si leur nombre a fortement diminué, il en reste quelques-unes dont la plus célèbre est celle de Crau près de Marseille que la municipalité utilise toujours.

Cette politique a eu un coût. Face à l'ampleur des dépenses, malgré les aides venant d'organismes d'État ou de la région, les municipalités ou leurs regroupements ont pour la plupart introduit une nouvelle taxe spécifique sur les impôts fonciers ou les ont beaucoup augmentés.

Les choix des communes et de ces regroupements ont fortement pesé sur la facture qui,

en grande partie, repose sur les contribuables.

En effet, comme pour le marché de l'eau, les communes se sont souvent adressées à des entreprises privées pour traiter, collecter leurs ordures, comme Vivendi au travers de sa filiale Vivendi Environnement ou encore Suez au travers de Sita. Ces groupes sont présents depuis longtemps dans ce secteur mais leur développement a été sans précédent ces dernières années, d'autant que ce marché n'a cessé d'augmenter pour faire face à l'augmentation des déchets et aux nouvelles normes de traitements. Ces entreprises ont donc bénéficié d'un pont d'or ! Peu nombreuses, elles se sont partagé le marché à des prix nettement supérieurs aux prévisions. En 1993, Vivendi Environnement prenait en charge 61 % du total du traitement des ordures ménagères d'Ile-de-France. Sita en 2001 gérait les déchets de 9 millions d'habitants en France. Ces entreprises se por-

tent bien. Vivendi, Suez, Sécché annonçaient pour 2001 des augmentations de leur chiffre d'affaires entre 12 et 13 %.

Le mécanisme des aides publiques ne profite qu'en partie aux collectivités publiques. L'Ademe, organisme qui aide au financement des dépenses des collectivités locales, aide aussi les industriels qui veulent, disent-ils, innover... leur système de traitement des déchets. C'est le cas des fonds récoltés par Eco Emballage ou Adelphe qui participent à la mise en place du tri sélectif. Ces deux organismes perçoivent une taxe auprès des fabricants et distributeurs d'emballage. Cette taxe avait deux fonctions : inciter à limiter les emballages et leur toxicité et répondre à la logique de pollueurs-payeurs. En fait, cette taxe est trop faible pour être contraignante pour les entreprises et les déchets dus aux emballages sont toujours en augmentation. Mais de plus, ces organismes servent de vache à

lait à des entreprises de recyclage. Par exemple, cinq d'entre elles, une pour chaque produit recyclé, sont en liaison avec Eco Emballage qui leur fournit des marchés. Eco Emballage passe des conventions avec les communes en les aidant financièrement et techniquement à la mise en place du tri sélectif et en leur garantissant la reprise des déchets triés. Pour le plastique, c'est Valoplast qui le récupère pour le recycler. Cela a représenté pour l'année 2001, 106 000 tonnes de plastique récupéré gratuitement auprès des communes en relation avec Eco Emballage, et revendu à des prix de l'ordre de 65 euros la tonne.

Le tri des ordures, leur traitement devraient être un service public. Ce qui signifie que ces tâches ne puissent devenir une source de profits et que les investissements nécessaires soient répartis sur les industriels qui fabriquent les emballages et qui engendrent les ordures.

Aventis supprime des emplois

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE L'AIDE !

Le Conseil régional d'Ile-de-France, dirigé par un Exécutif étiqueté « gauche plurielle » vient de décider d'accroître ses aides financières aux entreprises.

Face aux vagues de licenciements en cours ou décidées dans la région par les dirigeants de grands groupes (cités par l'Exécutif) comme Alcatel, Aventis, Thalès, Vivendi, Bull, Bayer, Air Liberté, Renault, EADS, Atofina, HP Compaq, Valéo, IBM, Saint-Gobain, le Conseil régional a décidé d'intervenir !

Pas pour s'y opposer, mais pour mettre en place de nouveaux dispositifs financiers d'aides pour accompagner les suppressions-reconversions d'emplois dans ces grands groupes.

Cela s'appelle : « Plan d'action pour l'emploi ». Prenons l'exemple de la mise en place de cette intervention chez Aventis.

Malgré ses énormes profits, ce trust pharmaceutique a déjà supprimé 2 000 emplois en région parisienne ces quatre dernières années et un nouveau plan de près de 700 suppressions de postes est prévu pour 2003 et d'ici 2005 la direction

veut fermer le Centre de recherche de Romainville de 1 000 salariés.

Des responsables CGT, de l'établissement de Romainville, échafaudent un projet alternatif, comme le prévoit un article de la loi dite de modernisation sociale (en partie suspendue) pour proposer le maintien sur le site des activités et des emplois après le départ d'Aventis.

Ils font des démarches pour cela auprès des collectivités locales, comme la Région, auprès des ministères, des institutions scientifiques publiques, des entreprises, des responsables d'Aventis en activité ou en retraite, de la direction générale elle-même... qui joue le jeu, leur donne des aides pour faciliter leurs démarches..., contente de se dégager en douceur du site.

Les salariés ne se sentent pas du tout concernés par ce projet élaboré complètement en dehors d'eux. Depuis quatre années, les travailleurs avec l'intersyndicale manifestent régulièrement pour réclamer d'Aventis la garantie des emplois et des statuts, aucun licenciement sec et aucune mutation forcée ! Et ils comptent continuer de lutter sur ces revendications.

Ce projet alternatif doit être présenté en CCE de janvier par des responsables CGT et CFDT de Romainville (pas par les autres syndicats), cela se traduira par un accompagnement du plan de suppressions d'emplois de la direction.

A noter que la même politique est menée par les syndicalistes de CropScience (ex-Aventis) à Lyon où Bayer veut supprimer plus de 300 emplois.

Les élus PCF du Conseil général et de la Région apportent tout leur soutien à cette démarche et l'Exécutif régional, dans le cadre de son « plan d'action pour l'emploi », a promis des aides de cabinets d'experts, des subventions pour les formations profession-

nelles et pour la reconversion du site. Des aides pour l'innovation, la recherche et le développement pourraient aussi être attribuées.

Au Conseil régional, seuls les élus de Lutte Ouvrière se sont opposés à ces mesures de subventions publiques qui n'ont d'autre but que d'accompagner les plans de suppressions d'emplois de grands groupes comme Aventis. Et les militants de Lutte Ouvrière d'Aventis, avec une partie des syndicalistes, continuent à défendre autour d'eux, dans l'entreprise, qu'il faut imposer aux actionnaires, qui en ont largement les moyens, d'assurer les emplois et les reconversions de tous les salariés.



Les pauvres des pays pauvres

INTERDITS DE MÉDICAMENTS

Les pays pauvres ne pourront pas se procurer à bas prix les médicaments indispensables contre les grandes épidémies qui les frappent : sida, malaria, tuberculose.

Il y a un an, lors d'une conférence à Doha, au Qatar, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait laissé entendre que des assouplissements sur la réglementation des brevets pourraient permettre la distribution, à bon marché, de ces produits qui resteraient aux prix d'origine dans les pays développés. Après un an de tractations censées définir les conditions commerciales et la liste des États susceptibles de bénéficier de cette mesure, le gouvernement américain a mis son veto au projet proposé.

Il craint qu'un tel accord n'entraîne la contestation des brevets concernant d'autres médicaments, qui soignent le diabète, l'hypertension et l'asthme et qui sont une énorme source de profits pour ses laboratoires. L'industrie pharmaceutique américaine – mais aussi européenne – craint également que ces médicaments soient revendus à bon marché sur les marchés occidentaux, ce qui concurrence-rail les médicaments du même genre mais plus chers.

Bush, en novembre 2001, avait imposé au laboratoire Bayer de baisser de moitié le prix de son antibiotique contre la maladie du charbon, en faisant passer la pilule de 1,77 dollar à 95 cents. Il avait alors invoqué « l'état d'urgence maximale » qui permet de passer outre aux règles régissant les brevets. Le gouvernement américain redoutait alors l'anthrax, dont il contribuait d'ailleurs à entretenir la psychose.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus des États-Unis mais de pays pauvres. Les maladies dont ils souffrent tuent par milliers, voire par centaines de milliers. On pourrait y remédier quand il s'agit du sida, ou les soigner quand il s'agit de la tuberculose, mais ce n'est pas rentable car les marchés auxquels ils sont destinés ne sont pas solvables. Comme il n'est pas rentable de faire des recherches sur les maladies tropicales pour lesquelles on n'a fabriqué que 13 médicaments sur les 1 393 créés entre 1975 et 1999.

L'OMC doit rediscuter du problème en janvier. Mais c'est le système entier qui est malade du capitalisme, contre lequel il faut déclarer l'état d'urgence maximale.

Sylvie MARÉCHAL

Maternités

UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS ALARMANTE

Fermetures de lits et de services dans les hôpitaux publics, pénurie aiguë et chronique de personnels, les services de maternité sont eux aussi au bord de l'asphyxie. La situation est telle qu'un nombre croissant de médecins tirent le signal d'alarme. Certains chefs de service menacent même de se mettre en grève ou de démissionner collectivement.

C'est le cas des chefs de service des maternités publiques d'Ile-de-France qui, après avoir obtenu la promesse d'un « plan d'urgence » doté de 50 postes de gynécologues-obstétriciens et de pédiatres ainsi qu'une enveloppe de 3,8 millions d'euros pour le recrutement de sages-femmes et d'infirmières, ont repoussé jusqu'à la fin février leur menace de démission collective.

La politique annoncée du gouvernement en matière de Santé ne va pas dans le sens d'une amélioration. « Nous n'avons plus assez d'obstétriciens aujourd'hui pour avoir autant de salles d'accouchement dispersées sur le pays »

déclarait récemment Jean-François Mattéi, le ministre de la Santé, avant de conclure qu'il fallait pour la sécurité des mères comme des bébés « regrouper les accouchements » dans des établissements disposant d'un « plateau technique avec le personnel et les équipements nécessaires. »

En clair, le gouvernement Raffarin n'envisage pas de débloquent des crédits supplémentaires pour recruter et former le personnel nécessaire au bon fonctionnement des structures existantes, mais de fermer de nouvelles maternités de proximité. Bien sûr, pour rassurer l'opinion publique et les élus locaux, il dit vouloir prendre en compte dans son

projet la question de « l'accessibilité géographique ». Le problème, c'est que du fait des fermetures et des restructurations massives effectuées durant les deux dernières décennies, notamment pour mettre les établissements en conformité avec des normes plus strictes en matière d'équipements et d'activités, il n'y a plus de marge de manœuvre.

Le nombre de maternités relevant du secteur privé comme du secteur public a diminué de moitié en vingt-cinq ans, passant de 1 369 établissements en 1975 à 694 en 2001. Résultat, bien des régions sont déjà réduites à un équipement minimum, obligeant certaines femmes à effectuer des trajets de 45 minutes et plus pour aller accoucher. Dans d'autres, les restructurations ont abouti à l'engorgement des maternités des hôpitaux, qui doivent absorber des centaines d'accouchements supplémen-



taires sans avoir obtenu le transfert des postes correspondants.

Les méfaits des restrictions budgétaires imposées au service public de santé ne concernent pas que les maternités. Dans les hôpitaux, le sort réservé aux services des Urgences ne vaut guère mieux.

En fait, le tandem Raffarin-Mattéi s'apprête à poursuivre

la même politique que ses prédécesseurs, en vertu de laquelle la Santé doit coûter le moins cher possible. C'est une politique à courte vue qui programme délibérément la pénurie ainsi que la dégradation des soins pour les assurés et des conditions de travail pour les personnels.

Roger MEYNIER

GRATUIT, L'HÔPITAL ?

L'hospitalisation en France n'est pas gratuite, y compris dans les établissements publics, contrairement aux récentes déclarations du ministre Mattéi : pour « sortir du tout-gratuit » comme il le préconise, encore faudrait-il d'abord y entrer...

Pour être hospitalisé, depuis la mise en place de la Sécurité sociale, il faut en effet payer soi-même les frais, ou avoir une prise en charge par l'assurance maladie, ce que tout le monde n'a pas : par exemple, les personnes vivant en France mais qui ne sont pas en règle avec la législation sur le séjour des étrangers n'ont pas accès à la couverture maladie prétendument « universelle ». Et encore moins ceux qui ne vivent pas en France. Dans ces cas-là, on peut demander l'aide médicale d'État... sans être sûr de l'avoir, puisque pour cela il faut remplir des conditions de revenu.

D'autre part, l'assurance maladie ne prend pas en charge à 100 % toutes les hospitalisations, loin de là : dans un bon nombre de cas, il reste 20 % à la charge du patient, qui lui seront facturés s'il n'a pas de mutuelle. Là aussi la couverture maladie « universelle » complémentaire ne marche pas pour tout le monde : il faut être en règle, et gagner moins de 6 605 euros par an pour une personne seule. On retrouve le même problème pour une personne prise en charge à 100 % par l'assurance maladie, puisqu'elle devra payer le forfait hospitalier dans un certain nombre de cas.

L'hospitalisation n'est donc pas gratuite. Mais en plus, il y a

plusieurs vitesses...

Petite vitesse...

Depuis 1998, les hôpitaux ont créé des permanences d'accès aux soins de santé (PASS), souvent installées aux Urgences. Le patient qui n'a pas de couverture sociale peut y recevoir des soins mais pas être hospitalisé ; par contre, dans cette permanence, il pourra rencontrer une assistante sociale qui essaiera de lui trouver une prise en charge, si cela est possible...

Vitesse ordinaire

Pour une personne prise en charge par l'assurance maladie, disposant d'une bonne mutuelle (qu'il se paye), la prise en charge peut, dans la plupart des cas, être complète.

Grande vitesse

Mais pour la personne qui peut payer plus, cela peut aller encore plus vite : c'est l'activité libérale des praticiens hospitaliers à temps plein dans l'hôpital. La loi permet en effet à ces praticiens de recevoir des patients en libéral, c'est-à-dire que le patient paye la consultation, l'intervention ou l'examen (scanner, etc.) non pas à l'hôpital, mais au praticien lui-même. Au téléphone, si l'on prend rendez-vous avec le « professeur », cela donne à peu près cela : « Public ou privé ? En public,

trois semaines ou plus, en privé la semaine prochaine... »

Ces praticiens pouvaient se faire payer directement par le patient, mais devaient déclarer ces sommes à l'hôpital : celui-ci calculait la redevance que le praticien devait reverser à l'établissement pour l'utilisation du personnel et des locaux. Autant dire qu'une partie des revenus réellement versés par les patients n'étaient pas déclarés à l'administration.

Le scandale était tellement connu et patent qu'en 1999, le gouvernement demanda que le

patient paye directement les frais à l'hôpital, celui-ci prélevant la redevance qui lui était due et reversant ensuite au praticien sa part... Un système qui évidemment n'a pas plu aux 4500 praticiens hospitaliers pratiquant l'activité libérale dans les hôpitaux !

Mais le ministre vient à leur secours : le Parlement vient de voter la suppression de cette mesure « vexatoire » comme l'a dit Mattéi. Les praticiens pourront donc de nouveau toucher directement l'argent des consultations et pratiquer des tarifs bien souvent

prohibitifs, dans le secret de leur bureau... tout en étant, en plus, payés par l'hôpital.

Très grande vitesse

Mais il y a mieux ! Par exemple, être ministre : en tant que ministre (même chose pour les parlementaires) vous disposez d'une prise en charge particulière : 100 % par l'assurance maladie ; ce n'est même pas nécessaire d'avoir une mutuelle.

Et autant vous dire que toute la hiérarchie de l'hôpital sera aux petits soins pour vous : pas de problème de personnel, pas d'attente, bref le tapis rouge.

35 heures dans les hôpitaux

PROMESSES DE MINISTRES...

Lorsque le précédent gouvernement avait passé les hôpitaux publics aux 35 heures en janvier 2002, il avait annoncé que 45 000 emplois seraient créés pour cela : 45 000 emplois... sur trois ans.

Pour la première année, seulement 20 % de ces 45 000 emplois devaient être créés. Pour cela, l'enveloppe accordée aux hôpitaux publics avait un peu progressé en 2002 : le Parlement

autorisait une progression de 4,8 % par rapport à 2001.

Et en 2003, Kouchner affirmait que 40 % de ces 45 000 seraient créés...

Mattéi, à son arrivée au ministère, s'est engagé à continuer à créer ces 45 000 emplois... En fait cela aurait voulu dire que le Parlement vote une nouvelle augmentation de l'enveloppe allouée aux hôpitaux... mais pour 2003, l'enveloppe ne progressera que de 5 % par

rapport à 2002 !

Déjà, les Agences régionales de l'hospitalisation expliquent donc aux hôpitaux que les 45 000 emplois ne seront sans doute pas créés sur trois ans mais, peut-être, sur quatre ou cinq ans... s'ils sont jamais créés !

Après cela, bien sûr, le ministre pourra continuer de claironner que, si cela ne va pas dans les hôpitaux, « c'est la faute aux 35 heures. »

Clonage

Au-delà de l'obscurantisme et du bluff

DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES

Le « clonage » humain, annoncé à défaut d'être démontré par la secte raélienne, a fait couler beaucoup d'encre. Entre les Fêtes, il est vrai, l'actualité offre moins de matière que d'habitude aux médias et, comme il leur faut pourtant remplir leurs colonnes, ils font mousser ce qui, de l'avis de bien des scientifiques, pourrait relever de la supercherie pure et simple.

« Fabriquer » un clone humain n'est peut-être pas impossible. Dans le cas d'une brebis (Dolly) l'expérience a déjà été tentée, et réussie en 1997, puis chez d'autres mammifères depuis. Encore que, au-delà de l'image largement diffusée, et sensationnelle, de cette brebis « copie » d'une autre, il y ait la réalité des immenses difficultés scientifiques et techniques, des innombrables échecs qu'ont dû affronter les chercheurs pour obtenir un résultat « présentable ». Et, on le sait maintenant, un résultat qui, dans l'état actuel des connaissances, augure mal, même dans le seul monde des animaux, du clonage reproductif : outre le taux très élevé des avortements spontanés, de la mortalité postnatale, les animaux ainsi obtenus présentent très souvent de graves déficiences. Entre autres raisons, bien que toutes ne soient pas encore bien cernées, parce que ces « nouveaux-nés » n'ont pas l'âge de leur état civil, mais celui du patrimoine génétique du donneur (et en l'occurrence, généralement de la donneuse). Les clones nouveaux-nés sont, biologiquement, âgés. Autant dire que, et les scientifiques sérieux sont les premiers à le dire, s'agissant d'êtres humains, cette entreprise serait pour le moins criminelle.

La science-fiction et le domaine fantastique mis à part, où les fables de Frankenstein ou du *Meilleur des mondes*, quand ils ne servent pas à provoquer quelques frissons, peuvent amener à se poser des questions sur l'Humanité et la société, l'idée du clonage d'êtres humains serait parfaitement réactionnaire, dans tous les sens du terme. Car cette idée de reproduction humaine asexuée serait à rebours de tout ce qui dans l'évolution des êtres vivants, à commencer par l'apparition de la sexualité, a permis la diversification des espèces, leur foisonnement, leurs change-

ments jusqu'à l'apparition de nos lointains ancêtres. La poésie, les arts, la littérature, les sentiments, et tout bonnement la société humaine seraient impensables sans la sexualité, et sans la reproduction sexuée qui fait de chaque être un individu unique.

Un tel scénario n'a nulle place, hormis dans la tête de savants fous, et plus probablement de charlatans qui voient là l'occasion de quelques escroqueries. Et cela, qu'elles soient celles d'une secte, dans le cas des raéliens, ou de margouilins également sans scrupules, mais ne s'entourant pas, eux, du délire mystique des raéliens, comme Zavos aux États-Unis ou Antinori, en Italie, dont on dit qu'eux aussi seraient sur les rangs pour annoncer très bientôt des clones humains produits par eux.

Il n'y a évidemment rien de choquant à ce que la société cherche à se prémunir contre de tels gens, au contraire, et l'interdiction de fait, sinon de droit, du clonage reproductif dans nombre de pays va dans ce sens. La communauté scientifique dans son ensemble soutient d'ailleurs de tels interdits. Mais, dans certains cas, comme en France, cette interdiction a été étendue à un domaine, certes voisin du clonage reproductif quant aux techniques qu'il met en œuvre, mais qui poursuit des visées tout autres : le clonage à but médical, appelé pour cette raison clonage thérapeutique.

Le clonage à visée thérapeutique permettrait de produire des cellules embryonnaires, dites cellules-souches totipotentes car ce sont les toutes premières qui apparaissent à partir d'un œuf fécondé et elles sont théoriquement susceptibles de produire toute la gamme des cellules dont se composera le futur être humain. Bien que, dans l'état actuel de la science, on n'en soit encore qu'aux premiers balbutiements de la chose, ces cellules permettraient, par exemple, de fournir de quoi remplacer les cellules lésées

du muscle cardiaque après un infarctus ou, dans le cas de maladies comme celle de Parkinson, elles fourniraient des neurones capables de migrer vers les zones du cerveau où certaines cellules sont déficientes.

Évidemment, les expérimentations que cela implique doivent être encadrées. Mais les interdits qui existent dans certains pays sur la recherche impliquant des cellules souches, et donc concernant toutes les formes de clonage, n'ont qu'un lointain rapport avec le souci de la protection, indispensable, des individus. Ces interdits absolus, s'agissant du clonage à visée thérapeutique, s'expliquent surtout par la sensibilité des pouvoirs publics (de droite comme de gauche, car la loi dite de bioéthique de 1994, complétée en 1997, a prévu une interdiction de recherche et de travaux pour cinq ans, toujours pas levée) aux pressions des secteurs réactionnaires de l'opinion. Par exemple ceux, religieux ou non, qui dénie aux femmes le droit de disposer de leur corps, et donc condamnent l'avortement et, dans la foulée, l'utilisation par les scientifiques des embryons avortés, voire celle d'œufs fécondés non utilisés dans le cas de fécondation assistée.

En Europe et Amérique du Nord, la législation en la matière est tantôt plus, tantôt moins restrictive. Parfois de façon hypocrite : certains pays n'autorisent pas la production de cellules-souches sur leur sol... mais n'interdisent pas d'en importer. Une façon, sans doute, de concilier les intérêts de la recherche, et des chercheurs, avec le souci de ne pas froisser les bigots. Tout en préservant, cela va sans dire, les intérêts à venir des capitaux privés qui ne manqueront pas de s'investir dans ce secteur si l'on n'interdit pas de breveter tout ce qui touche au corps humain.

Pierre LAFFITTE

Flashes de l'année 2002

avant mai 2002



après mai 2002 :



RECYCLAGE DU PAPIER RÉPUBLICAIN APRÈS LE 5 MAI



PAS DE PANIQUE, JE RACCOURCIS ENCORE ICI ET LÀ.



Nos souhaits pour 2003

